

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame Couégnat, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteure publique
Madame LECLERCQ, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2302025	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° 23-196 du 16 février 2023 refusant sa titularisation au grade d'attaché

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Maître BONNIEU Leslie (Cour)
Défendeur	AGGLOPÔLE DE SETE	SCP SVA

02)	DOSSIER N° 2303522	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° PC 034 108 22 V0071 en date du 11 janvier 2023 par lequel le maire de la commune de Frontignan a délivré un permis de construire à M. x en vue de la construction d'une maison individuelle sur un terrain sis 10 rue des Garrigues, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 17 avril 2023

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	AVOCATS VERBATEAM (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE FRONTIGNAN	SELARL DL AVOCATS
	Monsieur x	Monsieur x

03)	DOSSIER N° 2304499	RAPPORTEURE: Madame Michelle Couégnat
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Contestation du refus implicite de son employeur de lui fournir un certificat de travail suite à la fin de ses 5 contrats à durée déterminée et la régularisation financière de l'absence de maintien de salaire pendant les 10 jours d'arrêt de travail pour COVID

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Madame x
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-GEORGES D'ORQUES	maire

10 heures 00

04) DOSSIER N° 2304503 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT

Titre de l'affaire Déféré préfectoral - recours en annulation formé à l'encontre de la décision implicite du maire de Puimisson du 7 juin 2023 de refus de transmission au titre du contrôle de légalité de l'entier dossier du permis de construire n°034 223 22 H0003 déposé par Madame x et Monsieur x

Nom des parties	Représentants des parties
-----------------	---------------------------

Demandeur PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Défendeur COMMUNE DE PUIMISSON

Observateur Monsieur et Madame x

05) DOSSIER N° 2500024 RAPPORTEURE: Madame Michelle Couégnat

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° PC 34332 23 K0078 en date du 7 juin 2024 par lequel le maire de la commune de Vias a délivré un permis de construire à la SA Urbis Réalisation en vue de la démolition d'un cabanon et de la construction d'une résidence de tourisme de 39 logements sur un terrain sis chemin 388 avenue du Clot impasse de la Misaine.

Nom des parties	Représentants des parties
-----------------	---------------------------

Demandeur Madame x

Madame x

Madame x

Monsieur x

Monsieur x

Monsieur x

Défendeur COMMUNE DE VIAS
SA URBIS REALISTAION

SELARL GIL-FOURRIER CROS CRESPI
AVOCATS VERBATEAM

Arrêté le 21/10/2025

Le président du tribunal